

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

délibération :
2015_40_5

L' an deux mille quinze , le lundi 16 novembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 11

Date de convocation du Conseil : 10 Novembre 2015

Présents : 10

Présents : Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur BERGER Xavier, Monsieur BERNIER WILFRID, Madame GUILLON Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur LIOT Gérard

Votants : 10

Absent(s) : Madame BERTHEBAUD Anne

**Objet : Acquisition des
parcelles E 1237 et E 655**

Secrétaire de Séance : Madame Marylène BIRONNEAU

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est opportun d'acquérir la parcelle E 1237 à Aussac pour la création d'un local de stockage et la parcelle E 655 .

Monsieur le Maire propose l'acquisition de la parcelle E 1237 pour une surface de 42 m², pour un montant total de 500,00€ TTC net vendeur et la parcelle E 655 pour une surface de 385 m² pour un montant total de 100,00 € net vendeur. Les frais de notaire restent à la charge de la commune.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'acquérir les parcelles précitées ci-dessus pour un montant de 600,00 € TTC net vendeur;
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 16/11/2015, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT